

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2024DEL16  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance ordinaire du 24 avril 2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024  
Reçu en préfecture le 26/04/2024  
Publié le  
ID : 087-218719201-20240424-2024DEL16-DE



Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	12
Votants	18

Date de convocation
18/04/2024

Date d'affichage
18/04/2024

**Objet de la  
délibération**  
DECISION  
MODIFICATIVE N°1

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents :** Mmes BAYLE, BOURGER, COIGNAC, COMES, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, MM. CHAZELAS, GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RIBOULET,

**Absents et excusés :**

M. BRUNET : procuration donnée à Mme BAYLE

Mme FOURGEAUD : procuration donnée à Mme DUPIN

M. RECORD : procuration donnée à M. GOURINCHAS

Mme CARLIER : procuration donnée à Mme COMES

Mme FERNANDES : procuration donnée à Mme MOURNETAS

M. LEYRIS : procuration donnée à M. PORTHEAULT

M. COLDEBOEUF absent

Mme Claire MOURNETAS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024 des écritures ont été imputées sur des comptes d'exécution. Ces écritures concernent des cessions de biens qui ne peuvent apparaître qu'au compte 024 section recettes d'investissement.

La trésorerie nous demande de modifier ces imputations telles que notées dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
042	675	-63 174.39€	042	7761	21 784.39€
042	6761	-53 610€	77	775	-95 000€
023		+ 43 568.78€			
<b>Total</b>		<b>-73 215.61 €</b>	<b>Total</b>		<b>-73 215.61</b>

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
040	675	21 784.39€	040	192	-53 610€
			040	21318	-20 390€
			040	215731	-80 60.39€
			040	21828	-34 724€
			021		43 568.78€
			024		95 000€
<b>Total</b>		<b>21 784.39€</b>	<b>Total</b>		<b>21 784.39€</b>

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 087-218719201-20240424-2024DEL16-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.  
Adopte la décision modificative n°1.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture  
Et la publication le 26/04/2024  
Le Maire,